

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 04 décembre 2017

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, le quatre décembre deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, dans la salle « Les Cornouillers », sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ARMAND, Maire.

Présents : ARMAND J. Claude, BEZIAT Patrick, BIANCHERI Karine, BOUQUET Philippe, CLOT Janine, GRUVEL Yves, HOULLIER Frédérique, PIOMBO Georges, POIRIER Isabelle,

Absents ayant donné procuration : SAVIGNAC François à BEZIAT Patrick,

Absents : BOURGEOIS Maëva, DE MONTFUMAT David, LABADIE Olivier, LATTUCA Pierre, MATILLA Bernadette,

Secrétaire de séance : Isabelle POIRIER

Monsieur Le Maire procède à l'appel des Membres du Conseil Municipal ; le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire propose la désignation de Madame Isabelle POIRIER pour assurer le secrétariat de la séance ; la proposition est acceptée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire donne lecture de l'Ordre du Jour :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 06 Novembre 2017
2. Attribution d'un fonds de concours par la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup pour l'aménagement d'un cheminement doux Rue de l'Abreuvoir
3. Attribution d'un fonds de concours par la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup pour l'aménagement d'une aire de jeux
4. Primes exceptionnelles de fin d'année
5. Décision modificative n° 1 sur le budget du CCAS
6. Décision modificative n° 2 sur le budget de la M14
7. Décision modificative n° 3 sur le budget de la M14

Monsieur le Maire passe au premier point de l'ordre du jour :

1) 1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2017

Ce compte rendu est accepté à l'unanimité

2) ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP POUR L'AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT DOUX RUE DE L'ABREUVOIR

Monsieur le Maire indique que, pour l'aménagement d'un cheminement doux Rue de l'Abreuvoir, la commune a sollicité une aide de la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup et que ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 10.260,00 €.

Le coût de cette opération est de 22.800,00 €. Ce projet ne bénéficiant d'aucune aide extérieur, la part restant à la charge de la commune s'élève à 22.800,00 €.

La participation de la Communauté de communes serait donc inférieure à l'autofinancement de la commune.

Monsieur le Maire indique enfin que, par délibération en date du 17 octobre 2017, le Conseil de Communauté de CCGPSL a décidé l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 10.260,00 €.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Et, à l'unanimité des membres présents,

→ ACCEPTE le principe du soutien financier de la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup pour l'aménagement d'un cheminement doux Rue de l'Abreuvoir, sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 10.260,00 €

→PRECISE que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus au budget.

3) ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP POUR L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire indique que, pour l'aménagement d'une aire de jeux, la commune a sollicité une aide de la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup et que ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 6.709,00 €.

Le coût de cette opération est de 31.346,00 €. Ce projet bénéficiant d'une aide du Conseil Départemental de 13.428,00 € et de la réserve parlementaire de 4.500,00 €, la part restant à la charge de la commune s'élève à 13.418,00 €.

La participation de la Communauté de communes serait donc inférieure à l'autofinancement de la commune.

Monsieur le Maire indique enfin que, par délibération en date du 17 octobre 2017, le Conseil de Communauté de CCGPSL a décidé l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 6.709,00 €.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Et, à l'unanimité des membres présents,

→ ACCEPTE le principe du soutien financier de la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup pour l'aménagement d'une aire de jeux, sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 6.709,00 €

→PRECISE que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus au budget.

4) PRIMES EXCEPTIONNELLES DE FIN D'ANNEE

Considérant le bon fonctionnement des services pendant l'année 2017,

Sur proposition du Maire

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une prime exceptionnelle, correspondant à un demi-salaire mensuel, à l'ensemble du personnel

5) DECISIONS MODIFICATIVES N° 1 SUR LE BUDGET DU CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
012	6336		Cotisations au centre national et au centre de gestion	310,00
012	64131		Rémunérations	1.000,00
65	6558		Autres contributions obligatoires	2.000,00
			TOTAL	3.310,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	60623		Alimentation	1.310,00
011	60632		Fournitures de petit équipement	2.000,00
			TOTAL	3.310,00

6) DECISIONS MODIFICATIVES N° 2 SUR LE BUDGET DE LA M14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
66	66111		Intérêts réglés à l'échéance	1.000.00
204	204172	76	Subventions d'équipements versés	2.000.00
			TOTAL	3.000.00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	615232		Réseaux	1.000.00
21	2111		Subventions d'équipements versés	2.000.00
			TOTAL	3.000.00

7) DECISIONS MODIFICATIVES N° 3 SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

Suite demande Préfecture et Comptable,
ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 2017-033

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2017

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2111	OPNI	Terrains nus	5.00
			TOTAL	5.00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPNI	Virement de la section d'exploitation	5.00
			TOTAL	5.00

La séance est levée à 21 heures 03 minutes